

Site de Fontainebleau

AC2 - NOTE DE MOBILITE

1. MASTERPLAN

Le Masterplan du site de Fontainebleau prévoit la requalification de l'actuelle voirie en un boulevard urbain arboré et apaisé. Ces aménagements intègrent le passage de la ligne Busway 1 reliant le CHC Mont Légia à Chênée et des nouveaux cheminements cyclables. Des traversées cyclo-pédestres sécurisées et confortables sont également prévues pour renforcer le lien entre le haut et le bas du quartier Sainte-Marguerite (voir annexe **AC1**).

Ces nouveaux aménagements ont donc pour objectif de rééquilibrer les modes de déplacement en réduisant l'emprise des bandes de circulation actuelles afin de dégager des vastes espaces publics qui pourront être aménagés de manière qualitative au profit des riverains et des futurs habitants.

2. DEMANDE DE PERMIS UNIQUE

Préalablement à la mise en œuvre de ces aménagements prévus au Masterplan, les travaux préparatoires à la requalification du site, repris dans la présente demande de permis unique, vont nécessiter des adaptations de mobilité.

Mobilité transitoire – Phase 1

Une première phase (voir plan de circulation transitoire – Phase 1) consistera à ramener en une seule bande **vers le centre** les flux de circulation automobile et de transport public au sud de l'actuel ovale. Une bande bus sera également aménagée dans le sens opposé, vers la périphérie.

La circulation automobile **vers la périphérie** sera quant à elle maintenue au nord de l'ovale, avec la possibilité de rejoindre l'avenue de Fontainebleau via la rue de la Légia dont les travaux d'élargissement seront terminés.

Cette phase sera opérationnelle le temps nécessaire à la réalisation des travaux au centre de l'ovale.

Mobilité transitoire – Phase 2

Par la suite et jusqu'à la fin des travaux (voir plan de circulation transitoire – Phase 2). L'ensemble des circulations automobiles et de transports en commun seront ramenées, sur une seule bande pour chaque sens, au sud de l'ovale. Ces flux reprennent ensuite leurs itinéraires habituels via les trémies ou les voiries du carrefour Hocheporte.

Durant cette phase, le carrefour entre les rues Louis Fraigneux, Sainte-Marguerite, et l'avenue Fontainebleau sera provisoirement aménagé en rond-point afin de permettre l'ensemble des mouvements.

Le trafic se dirigeant vers la rue de Hesbaye empruntera la rue de la Légia.

Ce plan de circulation est provisoire, le temps que les travaux d'aménagement définitifs prévus au Masterplan soient réalisés.

Pendant les **phases de mobilité transitoire 1 & 2**, les arrêts de transport en commun seront déplacés : un arrêt dans le sens vers Liège sera établi au bout de la rue Sainte-Marguerite « Haut » et un autre, dans le sens vers « banlieue », au niveau de la rue de la Légia.

Des traversées provisoires permettant de connecter les quartiers et de relier les arrêts de transports en commun aux différents pôles de la zone seront aménagées.

Le cheminement cyclo-pédestre qui relie le Chemin des Amoureux à la rue de Hesbaye en passant par le pied du Degré Jacques Izoard est maintenu.

